

Résumé de l'intervention de M. Yves Gaubert pour la 9^{ème} journée de Formation Médicale Continue du 6 avril 2006 sur la « Tarification à l'activité et Réanimation »

La T2A a été longtemps imaginée et présentée comme un outil de répartition plus équitable des ressources, basé sur une relation simple entre l'activité et la génération de la ressource des hôpitaux et qui venait corriger les défauts du budget global.

En 2002 la réforme présentée par le ministre Mattei élargissait partiellement la méthode au secteur commercial en créant une fongibilité des enveloppes des cliniques et des hôpitaux, mais sans remettre en cause les honoraires médicaux.

Dans un contexte de ressources rares, la mise en place d'un outil de redistribution intra et inter-sectoriel est de nature à être restructurant même si la mise en place de cet outil dans un cadre mal préparé est de nature à freiner son usage et à remettre en cause sa légitimité initiale.

Le changement du mode de rémunération modifiera très probablement le comportement des acteurs sur le champ de la production et de l'organisation interne. L'impact des variations du financement attendu peut remettre en cause certaines activités voire, dans certains cas, l'existence même de structures.

La convergence public-privé risque d'avoir un effet accélérateur des restructurations, cependant il est difficile aujourd'hui d'anticiper cet impact. En effet il est très dépendant des conditions dans lesquelles ce dossier sera conduit techniquement et politiquement.

Néanmoins, si l'effet restructurant ne fait pas de doute, des limites de plusieurs natures sont susceptibles d'atténuer les conséquences de cette régulation financière. La première concerne les effets des schémas d'organisation sanitaire de 3^{ème} génération avec les objectifs quantifiés, dont on ne mesure pas aujourd'hui toute la portée. En second lieu, la réforme prévoit la rémunération dans des modalités différentes et non stabilisées aujourd'hui des missions d'intérêt général dont le périmètre est également incertain.

Cette réforme d'ampleur du financement ambitieuse dans ses objectifs comporte des insuffisances sur plusieurs points et en particulier dans le domaine de la convergence.

La nécessaire évolution de notre système a besoin d'objectivation de la production quantitative et qualitative, les outils actuellement en place ont amélioré la visibilité et sont de nature à contribuer partiellement à l'objectif d'allocation budgétaire intra-sectorielle. Pour ce qui concerne la partie convergence du dossier, l'impréparation technique et la précipitation à lancer la fongibilité des enveloppes financières risque d'annihiler les espoirs d'évolution positive de la réforme.